

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt- six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale avec l'accord de la préfecture, sous la présidence de Mr MOUSSET François, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : M. MOUSSET, Mme TOQUER, M. CRESPIEN, Mme TOUATI-BERTRAND, M. OMEYER, Mme LE JOUBIOUX, Mme RENARD, M. QUILLIEN, Mme GOHIER, M. JADE, M.DUFOUR, M. NICOLAZO, Mme OLLIVIER.

Absents excusés : Mme BASTILLE (pouvoir à Mme TOQUER), Mme LAMOUREUX (pouvoir à Mme TOUATI-BERTRAND).

Secrétaire de séance : Mme GOHIER.

Le PV du conseil municipal du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-17- COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Budget principal :

Rapporteur : M. MOUSSET

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » du 15 février 2021,

Monsieur le Maire expose que le compte administratif du budget principal présente un excédent de fonctionnement de +349 366.85 € propre à l'exercice 2020. **Le solde au 31/12/2020 en fonctionnement s'établit à 349 366.85 €.**

En investissement, il présente un résultat positif de 50 598.64 €, ajouté au solde antérieur reporté de + 859 195.74€.
Le solde au 31/12/2020 en investissement s'établit à 909 794.38 €

Le résultat global des deux sections est alors de 1 259 161.23 €.

Section de fonctionnement :

Les charges à caractère général (chap 011) ont totalisé 195 541.58 € en 2020 contre 239 129.77 € en 2019, soit 43 88.19 € de moins (- 18,22 %).

Les charges de personnel (chap 012) s'établissent en 2020 à 294 192.34 € contre 276 321.72 € en 2019 soit une augmentation de 6.08 %. L'effectif des agents titulaires est de 9 agents au 31/12/2020, plus un agent en disponibilité pour convenances personnelles et un poste vacant.

Les autres charges de gestion courante (chap 65) s'élèvent à 99 689.83 € en 2020 contre 97 327.26 € en 2019.

Les charges financières (chap 66), correspondant aux remboursements des intérêts des emprunts, représentent 26 600.79€.

Les charges exceptionnelles (art 678), correspondant aux dépenses liées à la situation sanitaire (COVID-19), représentent 11 404.39 €.

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 712 306.03 € en 2020 (contre 643 120.98 € en 2019).

En matière de recettes de fonctionnement, les évolutions sont notables sur les chapitres suivants :

- Le chapitre des impôts et taxes (chap 73) est de 698 138.18 €.
- Le chapitre des dotations et participations (chap 74) a diminué de 7 198.03 € du fait de la baisse de la dotation forfaitaire.
- Le chapitre des autres produits de gestion courante (chap 75) a augmenté de 7 603.01 €.
- Le chapitre des atténuations de charge (chap 013) est en augmentation de 9 037.21 € en raison des remboursements d'un salaire en arrêt maladie.
- Le chapitre des produits exceptionnels (chap 70) baisse de 8 123.60 € en raison de la situation sanitaire de 2020 et du confinement strict de mars et avril 2020.

La capacité d'autofinancement du budget principal se maintient à un bon niveau sur 2020, avec des taux d'épargne brut et net très satisfaisants.

	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses Réelles de fonctionnement	661 168.80 €	646 544.55 €	684 200.86 €	643 120.98 €	712 306.03 €
Recettes Réelles de fonctionnement	894 149.66 €	1 011 088.94 €	1 063 414.53 €	1 019 309.93 €	1 061 672.88 €
Capacité d'autofinancement brute	232 980.86 €	364 544.39 €	379 213.67	376 188.95 €	349 366.85 €
Capacité d'autofinancement net (CAF brute – remboursement du capital des prêts)	164 803.73 €	296 068.26 €	299 205.40	295 171.35 €	268 819.24 €
Taux d'Epargne brute	26 %	36 %	36 %	37 %	33 %
Taux d'Epargne nette	18 %	29 %	28%	29 %	25 %

Section d'investissement :

En section d'investissement, le remboursement du capital de la dette a atteint 80 547.61 €, dont 10 928.61 € au profit du remboursement d'emprunts contractés par le SDEM pour des opérations liées au réseau électrique et à l'éclairage public.

La charge de la dette (capital et intérêts) en 2020 s'élève à 108 303.33 € :

	CAPITAL	INTERETS	ECHEANCE
2 emprunts contractés par le SDEM pour des opérations liées au réseau électrique et à l'éclairage public	10 928.61 €	1 889.48 €	12 818.09 €

4 emprunts contractés par la commune pour des opérations antérieures (vestiaires de Kerdré, logements de la Rue de la Mairie, acquisition du terrain du bois de la salle, extension de la cantine)	50 970.02 €	18 409.74 €	69 379.76 €
2 emprunts contractés par la commune pour l'opération de construction de la maison de santé et des deux logements sociaux	18 648.98 €	7 456.50 €	26 105.48 €
TOTAL	80 547.61 €	27 755.72 €	108 303.33 €

Les ratios de dette (sans remboursement des emprunts SDEM) évoluent de façon très correcte avec une capacité de remboursement inférieure à 3 ans en 2020.

	Ratio de dette au 31/12/2017	Ratio de dette au 31/12/2018	Ratio de dette au 31/12/2019	Ratio de dette au 31/12/2020
Population INSEE	1 248	1267	1 267	1267
Encours de dette Au 31/12/année N	1 109 395	1 044 448	963 430.40	950 210
Encours dette / Population INSEE	888.94	824.35	760.40	749.96
Recettes réelles de fonctionnement	1 011 088.94	1 063 414.53 €	1 019 309.93 €	1 061 672.88 €
Encours dette/ Recettes Réelles de fonctionnement	1.09	0.98	0.95	0.90
Capacité de remboursement (en années) = Encours dette / Capacité d'autofinancement brute	3.04	2.75	2.56	2.72

Les dépenses d'investissement 2020 sont les suivantes :

Acquisition parcelle – Rue de Benester (art 2111)	40 000,00 €
Acquisition parcelle – Rue du Bois de la salle (art 2111)	240 000,00 €
Chalets extérieurs pour les logements locatifs communaux (art 21318)	2 018,35 €
Changement des fenêtres et portes des logements locatifs communaux (anciens gîtes) (art 21318)	17 110,32 €

Réparation du portail du garage des services techniques (art 21318)	385 €
Panneaux de signalisation (art 2152)	1 103,64 €
Raccordement électrique – impasse des aigrettes (art 21532)	2 381,56 €
Travaux éclairage public – Pencadénic (art 21534)	8 386,12 €
Un souffleur (art 21578)	316,55 €
Un taille-haie (art 21578)	554,94 €
Une tronçonneuse (art 21578)	427,00 €
Un portillon avec digicode pour l'école (art 21578)	1 248,00 €
Un ordinateur pour la bibliothèque (art 2183)	658,00 €
Mobilier pour la garderie de l'école (art 2184)	270,00 €
Vestiaires individuels pour les agents de l'école (art 2184)	1 395,85 €
Réfection des voiries (art 2313)	83 806,28 €
Salle Polyvalente (art 2313)	748 119,12 €
City stade (art 2318)	65 472,00 €
Four cuisine scolaire (art 21578)	4 877.51 €

En 2020, la commune a réalisé 63 % de son budget primitif en investissement.

Les recettes d'investissement sont constituées principalement des taxes d'urbanisme pour un montant de 93 934.35€, d'une subvention DETR pour un montant de 105 000 € et une subvention du département 13 490.53 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- APPROUVER la présentation du compte administratif 2020 et du résultat définitif comme suit :

Libellés	REALISES		RESTES A REALISER		excédent ou déficit après RAR de l'exercice 2020
	section de fonctionnement	section d'investissement	section de fonctionnement	section d'investissement	
Budget commune					
Déficit reporté					
Excédent reporté		859 195,74 €			
Recettes (hors excédent reporté)	1 061 672,88 €	1 390 319,72 €			
Dépenses(hors déficit reporté)	712 306,03 €	1 339 721,08 €			
Déficit de l'exercice					
excédent de l'exercice	349 366,85 €	50 598,64 €			
Excédent de clôture					
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	349 366,85 €	50 598,64 €	0,00 €	0,00 €	399 965,49 €
EXCEDENT CUMULE	349 366,85 €	909 794,38 €		0,00 €	1 259 161,23 €

2021-18 - Budget annexe CAMPING :

Rapporteur : M MOUSSET

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » du 15 février 2021,

M. MOUSSET expose que le compte administratif du budget annexe camping présente un excédent de fonctionnement de 1 670.73 € propre à l'exercice. Cet excédent doit être ajouté au solde antérieur reporté de 57 273.34 €. **Le solde au 31/12/2020 en fonctionnement s'établit à + 58 944.07 €.**

En investissement, il présente un excédent de 28 908.14 €.

Le résultat global des deux sections est alors de + 74 665.49 €. Comme il n'y a pas de restes à réaliser, ce résultat constitue l'excédent définitif du budget annexe du CAMPING.

Section de fonctionnement :

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 112 957.64 € en 2020 contre 100 040.21 € en 2019.

Le montant global des recettes de fonctionnement s'élève à 113 994.94 € en 2020 contre 141 000.21 € en 2019.

Section d'investissement :

Les seules dépenses d'investissement 2020 sont les suivantes :

- 3 201.50 € HT pour l'achat du bureau (art 2184).
- 3 513.86 € HT pour le changement des volets roulants (art 2181).

La seule recette d'investissement est l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de : 40 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- APPROUVER la présentation du compte administratif 2020 et du résultat définitif comme suit :

Libellés	REALISES		RESTES A REALISER		excédent ou déficit après RAR de l'exercice 2020
	section de fonctionnement	section d'investissement	section de fonctionnement	section d'investissement	
Budget camping					
Déficit reporté		13 186,72 €			
Excédent reporté	57 273,34 €				
Recettes (hors excédent reporté)	114 628,37 €	40 000,00 €			
Dépenses(hors déficit reporté)	112 957,64 €	11 091,86 €			
Déficit de l'exercice					
excédent de l'exercice	1 670,73 €	28 908,14 €			
Excédent de clôture					
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	1 670,73 €	28 908,14 €			30 578,87 €
EXCEDENT CUMULE	58 944,07 €	15 721,42 €			74 665,49 €

2021-19 - Budget annexe POSTE AVITAILLEMENT :

Rapporteur : M MOUSSET

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » du 15 février 2021,

M MOUSSET expose que le compte administratif du budget annexe poste d'avitaillement présente un excédent de 2 022.68 € propre à l'exercice. Cet excédent doit être cumulé au solde antérieur reporté de +24 246.59 €. **Le solde au 31/12/2020 en fonctionnement s'établit à + 26 269.27 €.**

En investissement, il présente un résultat négatif de - 724.44 €, ajouté à l'excédent antérieur reporté de 12 678.70 €. **Le solde au 31/12/2020 en investissement s'établit à +11 954.26 €.**

Le résultat global des deux sections est alors de + 38 204.56 €. Comme il n'y a pas de restes à réaliser, ce résultat constitue l'excédent définitif du budget annexe du poste avitaillement.

Section de fonctionnement :

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 94 438.24 € en 2020 contre 117 927.40 € en 2019. Cette baisse de fonctionnement s'explique par la baisse des achats de carburants.

Le montant global des recettes de fonctionnement s'élève à 96 460.92 € en 2020 contre 120 379.99 € en 2019.

Section d'investissement :

Les seules dépenses d'investissement 2020 sont le remboursement du capital sur l'emprunt souscrit en 2015 pour financer les travaux de réhabilitation, et des opérations d'ordre liées à l'amortissement de la subvention reçue en 2015 par le Conseil Départemental pour aider au financement des travaux.

Les recettes d'investissement 2020 sont les suivantes :

- 80 € de cautions reçues pour l'attribution de nouveaux badges d'accès au poste d'avitaillement
- 8 835 € d'amortissement sur les travaux de réhabilitation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- APPROUVER la présentation du compte administratif 2020 et du résultat définitif comme suit :

Libellés	REALISES		RESTES A REALISER		excédent ou déficit après RAR de l'exercice 2020
	section de fonctionnement	section d'investissement	section de fonctionnement	section d'investissement	
Budget poste avitaillement					
Déficit reporté					
Excédent reporté	24 246,59 €	12 678,70 €			
Recettes (hors excédent reporté)	96 460,92 €	8 915,00 €			
Dépenses(hors déficit reporté)	94 438,24 €	9 639,44 €			
Déficit de l'exercice		-724,44 €			
excédent de l'exercice	2 022,68 €				
Excédent de clôture					
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	2 022,68 €	-724,44 €			1 298,24 €
EXCEDENT CUMULE	26 269,27 €	11 954,26 €			38 223,53 €

2021-20 - Budget annexe MOUILLAGES :

Rapporteur : M MOUSSET

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » du 15 février 2021,

M. MOUSSET expose que le compte administratif du budget annexe mouillages présente un déficit de fonctionnement de 655.50 € propre à l'exercice. Ce déficit doit être ajouté à l'excédent reporté de 19 141.02 €. **Le solde au 31/12/2020 en fonctionnement s'établit à + 18 485.52 €.**

En investissement, il présente un déficit de - 5 551.47 €, ajouté au déficit reporté de 114.23 €. **Le solde au 31/12/2020 en investissement s'établit à – 5 665.70 €**

Le résultat global des deux sections est alors de + 12 819.82 €. Comme il n'y a pas de restes à réaliser, ce résultat constitue l'excédent définitif du budget annexe des mouillages.

Section de fonctionnement :

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 41 061.92 € en 2020 contre 34 741.37 € en 2019. **Cette augmentation s'explique par l'achat d'accastillage en 2020.**

Les dépenses de fonctionnement comprennent la redevance versée à l'Etat au titre de l'AOT mouillages pour un montant de 12 119 € (art 651). Les charges de personnel (chap 012) se maintiennent à 5 000 €, et représentent le coût d'un 1/5 de temps complet d'adjoint administratif.

Le montant global des recettes de fonctionnement s'élève à 40 405.22 € en 2020 contre 42 290.80 € en 2019.

Pour l'exercice 2020, voici les fréquentations en contrats permanents sur les 5 zones autorisées :

	Mouillages plaisanciers	Mouillages professionnels
Banastère	58.33%	100%
Kermor	90%	Non concerné
Rouvran	86.60%	Non concerné
Castel	Non concerné	80%
Pencadénic	100%	79 %

Section d'investissement :

Les seules dépenses d'investissement 2020 sont le remboursement du capital sur l'emprunt souscrit en 2016 pour financer les travaux de réhabilitation.

Les recettes d'investissement 2020 sont les suivantes :

- 6 512.29 € d'amortissement sur les travaux d'installation des équipements de mouillage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- APPROUVER la présentation du compte administratif 2020 et du résultat définitif comme suit :

Libellés	REALISES		RESTES A REALISER		Excédent ou déficit après RAR de l'exercice 2020
	section de fonctionnement	section d'investissement	section de fonctionnem ent	section d'investiss ement	

Budget mouillage					
Déficit reporté		114,23			
Excédent reporté	19 141,02 €				
Recettes (hors excédent reporté)	40 405,92 €	6 512,29 €			
Dépenses(hors déficit reporté)	41 061,42 €	12 063,76 €			
Déficit de l'exercice	-655,50 €	-5 551,47 €			
excédent de l'exercice					
Excédent de clôture					
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	-655,50 €	-5 551,47 €			-6 206,97 €
EXCEDENT CUMULE	18 485,52 €				12 819,82 €
DEFICIT CUMULE		5 665,70 €			

2021-21- Budget annexe LOTISSEMENT :

Rapporteur : M MOUSSET

M MOUSSET expose que l'achat du terrain a été fait sur le budget principal et une opération d'ordre sera faite vers le budget lotissement de 40 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- APPROUVER la présentation du compte administratif 2020 et du résultat définitif comme suit :

Libellés	REALISES		RESTES A REALISER		Excédent ou déficit après RAR de l'exercice 2020
	section de fonctionnement	section d'investissement	section de fonctionnement	section d'investissement	

Budget lotissement					
Déficit reporté					
Excédent reporté					
Recettes (hors excédent reporté)					
Dépenses (hors déficit reporté)	1 863,01 €				
Déficit de l'exercice					
excédent de l'exercice					
Excédent de clôture					
Déficit de clôture					
Résultat global de clôture	1 863,01 €	0,00 €			1 863,01 €
EXCEDENT CUMULE	1 863,01 €				1 863,01 €
DEFICIT CUMULE					

Annexes : comptes administratifs 2020 détaillés

2021-22 - COMPTES DE GESTION 2020 – Commune, Camping, poste d'avitaillement, mouillages

Rapporteur : M. MOUSSET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- DECLARER, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 pour la commune, le camping, le poste d'avitaillement, les mouillages par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2021-23 - AFFECTATION DES RESULTATS : Budget Commune

Rapporteur : M MOUSSET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'affecter les résultats des excédents de fonctionnement de l'exercice 2020 POUR LE BUDGET Commune de la façon suivante :

• **COMMUNE :**

En section de fonctionnement recettes au compte 002	0 €
En section d'investissement recettes au compte 1068	349 366.85 €
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	349 366.85 €

2021-24 - AFFECTATION DES RESULTATS : Budget Camping

Rapporteur : M MOUSSET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'affecter les résultats des excédents de fonctionnement de l'exercice 2020 pour LE BUDGET CAMPING de la façon suivante :

• **CAMPING**

En section de fonctionnement recettes au compte 002	22 369.40 €
En section d'investissement recettes au compte 1068	40 000 €
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	62 369.40 €

2021-25 - AFFECTATION DES RESULTATS : Budget Poste d'avitaillement

Rapporteur : M MOUSSET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'affecter les résultats des excédents de fonctionnement de l'exercice 2020 pour LE BUDGET POSTE D'AVITAILLEMENT de la façon suivante :

- POSTE D'AVITAILLEMENT

En section de fonctionnement recettes au compte 002	2 022.68 €
En section d'investissement recettes au compte 1068	0 €
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 022.68 €

2021-26 - AFFECTATION DES RESULTATS : Budget Mouillages

Rapporteur : M MOUSSET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'affecter les résultats des excédents de fonctionnement de l'exercice 2020 pour LE BUDGET MOUILLAGES de la façon suivante :

- MOUILLAGES

En section de fonctionnement recettes au compte 002	- 655.50 €
En section d'investissement recettes au compte 1068	0 €
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	- 655.50 €

2021-27- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. MOUSSET

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » du 15 février 2021,

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement du budget principal totalise 1 001 880.00 €.

1-Les recettes de fonctionnement :

Dans le détail, ces recettes sont constituées des postes suivants :

- Dotation, Subventions et participations

L'ensemble constitué par la Dotation Forfaitaire et la Dotation de Solidarité Rurale, prévu au chapitre 74, est estimé à 102 250 €. La notification officielle sera connue en mai 2021.

- Impôts et taxes

Sans augmentation des taux, le produit des contributions directes 2021 est estimé à 645 000 €, compte tenu des facteurs d'évolution de la base imposable physique (constructions nouvelles et extensions de constructions) et de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales.

L'attribution de compensation est estimée à 15 000 €. La dotation de solidarité communautaire est inscrite au budget 2021 pour un montant de 37 000 €.

La taxe afférente aux droits de mutation est estimée à 45 000 €.

- Atténuations de charges

Depuis 2018, ces atténuations n'intègrent plus les remboursements effectués par les 3 budgets annexes pour les charges de personnel.

Un montant de 1 500 € est inscrit au titre de remboursement d'arrêts de maladie d'agents titulaires par le CIGAC.

- Autres ressources : produits des services, autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante sont estimés à 102 000 €. Ils comprennent les revenus des logements communaux (y compris les anciens gîtes communaux), ainsi que les locaux professionnels de la Maison de santé, et les deux logements sociaux à l'étage de la maison de santé. Ces produits intègrent également un versement de 50 000 € du budget camping (comme en 2020).

2-Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont budgétées à hauteur de 745 207.40 € hors opérations d'ordre (virement à la section d'investissement pour 256 672.60 €).

Les différents postes sont détaillés ci-après.

- Les charges à caractère général

Elles sont prévues en diminution par rapport au budget 2020 avec un crédit de 265 485.40 €.

- Les charges de personnel

Elles sont estimées à 326 100 € pour 2021.

- Les autres charges de gestion courante

Ces charges sont estimées à 117 650 €. Elles comprennent les indemnités aux élus, et les cotisations sociales dues sur ces indemnités. La contribution au service incendie (art 6553) s'élève à 24 000 €. La contribution aux organismes de regroupement (art 6554) est évaluée à 11 000 € (PNR et démoustication). L'enveloppe prévisionnelle de subventions à attribuer aux associations et le crédit d'aides sociales est estimée comme pour 2020 à 13 000 €.

- Les charges financières

Les charges financières ont été calculées à 29 000 € sur la base des tableaux d'amortissement des prêts contractés avant 2014, et sur la base des tableaux d'amortissement relatifs aux deux nouveaux prêts contractés en 2017 pour la maison de santé, les logements locatifs et Espace Pierre DERENNES.

Section d'investissement :

1-Les recettes d'investissement :

Les recettes de la section d'investissement du budget principal totalisent 2 101 624.48 €.

La dotation du FCTVA est estimée à 50 000 €. Elle est calculée sur les dépenses d'investissement éligibles sur l'exercice 2019.

L'estimation de la taxe d'aménagement est proposée à 60 000 €.

Les subventions sur les dépenses d'équipement sont estimées à 312 258 € (DETR et PST pour la salle polyvalente, GMVA pour l'église).

Pour équilibrer le besoin de financement, il est nécessaire de programmer un montant global d'emprunt de 163 627.40€.

2- Les dépenses d'investissement :

Les dépenses de remboursement du capital des emprunts sont prévues à 160 550 €. Elles ont été calculées sur la base des tableaux d'amortissement des prêts contractés avant 2014, et sur la base des tableaux d'amortissement relatifs aux prêts de la maison de santé et des deux logements locatifs et il a été ajouté l'emprunt 1 200 000 € fait pour la construction de la salle polyvalente.

Pour les immobilisations incorporelles en chapitre 20, les dépenses sont estimées à 149 000 €. Les principaux investissements sont :

- 50 000 € pour des frais d'étude pour la révision du PLU.
- 17 000 € pour la révision de la stratégie de communication et les outils de communication.
- 8 000 € pour l'analyse des besoins sociaux.
- 5 000 € concessions et droits similaires pour la licence de l'application JVS Mairistem
- 9 000 € attribution de compensation d'investissement (GMVA).
- 60 000 € d'aides pour la construction des logements sociaux du Domaine de Keraroche et du BOIS DE LA SALLE.

Pour les immobilisations corporelles en chapitre 21, les dépenses sont estimées à 559 200 € TTC. Les investissements sont :

- acquisition des terrains cadastrés AM212 et AM213, situés aux Fosses, impasse de Bourgogne, classés en zone NL du PLU pour un montant de 18 000 € pour le projet de terrain de camping-cars (+ 2 000 € de frais de notaire).
- Acquisition d'un terrain derrière le cimetière pour une extension du cimetière actuel (20 000€).
- Acquisition d'un terrain derrière l'école pour de la réserve foncière (montant d'estimation des Domaines de 260 000€).
- Création de cheminements doux : 50 000€.
- Travaux de rénovation et d'aménagement dans la mairie : 50 000€.
- Achat d'un camion pour le service technique (en remplacement du camion benne MERCEDES) : 35 000€.
- Changement de la porte du préau de l'école : 5 000 €.
- Travaux de réfection des bâtiments communaux pour un montant global de 25 000 € TTC dans le cadre de l'ADAP et des besoins de rénovation globale
- acquisition de matériel signalétique pour les voies communales : 5 000 € TTC
- rénovation du réseau d'éclairage public et extension de réseau électrique pour un montant global de 5 000 € TTC
- acquisitions de mobilier divers pour un montant de 2 000 € TTC

Pour les immobilisations en cours en chapitre 23, les dépenses sont estimées à 1 211 874.48 € TTC. Les nouveaux investissements sont :

- travaux de voirie :
80 000 € TTC
- acquisition et installation de ruches :
 - 8 000 € TTC
- construction de la salle polyvalente :
1 123 874.48 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- ADOPTER le budget primitif 2021 de la commune, arrêté comme suit et détaillé en annexe :

	Dépenses en TTC	Recettes en TTC
Fonctionnement	1 001 880.00	1 001 880.00
Dont 023-virement prévu à la section d'investissement	256 672.60	
Investissement	2 101 624.48	2 101 624.48
Dont 021 – virement prévu de la section de fonctionnement		256 672.60

2021-28 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE CAMPING :

Rapporteur : Mme TOQUER

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 15 février 2021,

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement du budget camping totalise 159 969.40 €.

Pour l'exercice 2021, les autres charges de gestion courantes sont budgétées à 50 500 € avec un reversement au budget principal de 50 000 €, comme en 2020.

Section d'investissement :

La section d'investissement du budget camping totalise 210 989.14 €.

Les principaux investissements sont :

- Plantation d'arbres : 1 000 € HT
- Installation générale et aménagement divers : 167 000 € HT :
 - Création d'une pergola, d'un carport et ravalement de la façade pour 17 000 €.
 - Aménagement de la zone pour camping-cars (les terrains cadastrés AM212 et AM213, situés aux Fosses, impasse de Bourgogne) 150 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité – 13 voix POUR, 2 voix CONTRE (P. OLLIVIER et F. NICOLAZO) de ses membres présents ou représentés, d'adopter le budget primitif 2021 du camping :

	Dépenses en HT	Recettes en HT
Fonctionnement	159 969.40	159 969.40
Dont 023-virement prévu à la section d'investissement	20 989.14	
Investissement	210 989.14	210 989.14
Dont 021 – virement prévu de la section de fonctionnement		20 989.14

Annexe : Budget annexe camping 2021

2021- 29 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021- BUDGET ANNEXE POSTE AVITAILLEMENT

Rapporteur : Mme TOQUER

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 15 février 2021,

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement du budget poste avitaillement totalise 149 038.90 €.

Pour l'exercice 2021, il est nécessaire de prévoir des dotations aux amortissements pour un montant de 8 835 € en dépenses (liées aux travaux de réhabilitation 2015), et également une quote-part des subventions d'investissement en recettes pour un montant de 2 000 € (liée à la subvention du Conseil Départemental).

Dans les charges à caractère général, le principal poste de dépenses lié aux approvisionnements de carburants a été budgété pour un montant de 121 803.16 €.

Pour les recettes de fonctionnement, la vente des carburants a été budgétée à hauteur de 120 000 €.

Section d'investissement :

La section d'investissement du budget poste avitaillement totalise 24 400 €.

Le remboursement du capital pour l'emprunt souscrit en 2015 est inscrit pour un montant de 8 200 €.

Les principaux investissements programmés pour 2021 portent sur :

- Acquisitions de matériels pour complément ou remplacement de pièces défectueuses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

ADOPTER le budget primitif 2021 du poste avitaillement, arrêté comme suit et détaillé en annexe :

	Dépenses en HT	Recettes en HT
Fonctionnement	149 038.90	149 038.90
Dont 023-virement prévu à la section d'investissement	3 450.74	
Investissement	24 400	24 400
Dont 021 – virement prévu de la section de fonctionnement		3 450.74

Annexe : Budget annexe poste avitaillement 2021

2021- 30 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE MOUILLAGES

Rapporteur : M QUILLIEN

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 15 février 2021,

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement du budget mouillages totalise 61 644.82 €.

Pour l'exercice 2021, les charges à caractère général sont estimées à 23 158.35 €. Les autres charges de gestion courante sont budgétées à 13 200 €.

En recette, les produits des services sont estimés à 41 600 € suite à une augmentation des redevances de + 5 % selon les tarifs 2021 (délibération du conseil municipal en date du 21.01.2021).

Section d'investissement :

La section d'investissement du budget mouillages totalise 19 286.47 €.

Le remboursement du capital pour l'emprunt souscrit en 2016 est inscrit pour un montant de 7 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

ADOPTER le budget primitif 2021 des mouillages, arrêté comme suit et détaillé en annexe :

	Dépenses en HT	Recettes en HT
Fonctionnement	61 644.82 €	61 644.82 €

Dont 023-virement prévu à la section d'investissement	12 436.47 €	
Investissement	19 286.47 €	19 286.47 €
Dont 021 – virement prévu de la section de fonctionnement		12 436.47 €

Annexe : Budget annexe mouillages 2021

2021- 31 -ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

Rapporteur : Mme TOQUER

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement du budget lotissement totalise 93 000 €.

Les charges à caractère général sont estimées à 93 000 € et intègrent 54 500 € de frais d'équipement, 3 000 € d'études (pour le dépôt du permis d'aménager) et 30 000 € de travaux de viabilisation.

Section d'investissement :

Le financement de l'opération est programmé par une avance remboursable du budget principal pour un montant de 93 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

ADOPTER le budget primitif 2021 du lotissement, arrêté comme suit et détaillé en annexe :

	Dépenses en HT	Recettes en HT
Fonctionnement	93 000 €	93 000 €
Investissement	93 000 €	93 000 €

Annexe : Budget annexe lotissement 2021

2021-32 - SIGNATURE AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN, D'UNE CONVENTION FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DE PRESTATIONS EXTERIEURES POUR LA REALISATION DES ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Rapporteur : Mme TOUATI-BERTRAND

La Création d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune :

- de connaître son patrimoine naturel par la réalisation d'inventaires,
- de sensibiliser et mobiliser ses habitants sur les enjeux de biodiversité,
- de décliner ces enjeux de biodiversité en enjeux d'aménagement, notamment dans les documents d'urbanisme.

La démarche d'ABC est portée par l'Office Français pour la Biodiversité.

L'Office Français de la Biodiversité a lancé, début juillet 2020 un appel à manifestation d'intérêt pour financer la réalisation de nouveaux ABC. Le Parc naturel régional du golfe du Morbihan (PNRGM), déjà lauréat dans le précédent appel à manifestation d'intérêt de l'OFB, a choisi de déposer une candidature groupée pour 13 nouvelles communes de son territoire, dont LE TOUR DU PARC. Le 2 novembre 2020, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a annoncé que le projet déposé par le Parc a été retenu parmi les lauréats, lui permettant ainsi de percevoir des financements pour la mise en place de la démarche globale, de 2021 à 2023.

L'objectif pour la commune de Séné est de participer à une dynamique de territoire permettant de bénéficier

- De la mutualisation du recensement scientifique à la base de la création de l'ABC
- De la mutualisation d'actions de communication, d'animations et de sensibilisation auprès des habitants
- De la réalisation de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité sur le territoire

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, propose à chacune des 13 communes du PNRGM engagées dans un ABC la signature d'une "convention financière dans le cadre de l'exécution de prestations extérieures pour la réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale", ci-jointe.

Celle-ci décline les modalités de partenariat entre la commune et le Parc dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale et notamment le montant de la participation financière de la ville : 9000 €, répartis sur les 3 ans du projet, entre autres pour la mise en place d'animations spécifiques.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention financière pour l'exécution de prestations extérieures pour la réalisation des "Atlas de la Biodiversité Communale" proposée par le PNR du Golfe du Morbihan,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 21 janvier 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- D'APPROUVER la signature par Monsieur le Maire de la convention financière ci-jointe pour la réalisation des "Atlas de la Biodiversité Communale", avec le Parc naturel régional du golfe du Morbihan.
- DIT que la dépense afférente est inscrite au budget prévisionnel 2021 de la commune et qu'elle sera pour les exercices 2022 et 2023.

2021-33 – NOMS DES VOIES – NUMEROTATION METRIQUE DES HABITATIONS DU LOTISSEMENT LES ALLEES DE BODERHAFF.

Rapporteur : M MOUSSET

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au conseil municipal d'acter, par délibération, la dénomination des voies. Dans la mesure où le lotissement est privé, il a été convenu que le lotisseur choisisse le nom des voies.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Le lotisseur de voies privées a communiqué une proposition de dénomination des voies le 16 mars 2021. Le conseil municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la délibération globale des voies, sur le système de numérotation des immeubles.

VU l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune »

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

CONSIDERANT la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- Proposer la dénomination pour les voies comme indiquées dans le tableau et plan présentés en annexe,
- Approuver le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Rue CHARLES LALLEMENT	Du numéro 1 à 7
Impasse GERMAINE LE JOUBIOUX	Du numéro 1 à 2

2021-34 – NOMS DES VOIES – NUMEROTATION METRIQUE DES HABITATIONS DU LOTISSEMENT LE BOIS DE LA SALLE.

Rapporteur : M MOUSSET

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au conseil municipal d'acter, par délibération, la dénomination des voies. Dans la mesure où le lotissement est privé, il a été convenu que le lotisseur choisisse le nom des voies.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Le lotisseur de voies privées a communiqué une proposition de dénomination des voies le 16 mars 2021. Le conseil municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la délibération globale des voies, sur le système de numérotation des immeubles.

VU l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune »

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

CONSIDERANT la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- Proposer la dénomination pour les voies comme indiquées dans le tableau et plan présentés en annexe,
- Approuver le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté pair et côté impair,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Rue ANNE DE BRETAGNE	Du numéro 1 à 24
Rue JEAN 1 ^{er} LE ROUX	Du numéro 1 à 2
Rue GUY DE MERINGO	Du numéro 2 à 12

2021-35 – ADHESION CAUE - 2021.

Rapporteur : Mme TOUATI BERTRAND

Madame Touati-Bertrand explique que la commune a été adhérente au CAUE en 2020, c'est une proposition de renouvellement pour 2021.

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) est une association reconnue d'intérêt général. Le CAUE est financé par la part départementale de la taxe d'aménagement et la cotisation de ses adhérents. Il met ainsi à votre disposition une équipe de professionnels spécialisés dans le conseil et l'accompagnement : quatre architecte DPLG, deux géographes-urbanistes OPQU, un environnementaliste et une chargée de mission sensibilisation.

Aide à la réflexion et à la décision, le CAUE vous apporte des conseils soit en amont de votre projets ou lorsque que votre réflexion est plus avancée mais nécessite toutefois des investigations complémentaires afin de peser vos choix.

Pour faire partie de l'association, la commune devra souscrire un bulletin d'adhésion et avoir acquitté une cotisation annuelle fixée à 402.60 € (soit 0.33 € par habitant / 0.30 € x 1220 habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de :

- D'ACCETER l'adhésion au CAUE.
- D'AUTORISER le maire de faire signer les documents liés à cette adhésion.

Annexe : Courrier et bulletin d'adhésion du CAUE.

➤ **Le prochain conseil municipal se déroulera le :**

Jeudi 22 avril 2021 à 18h30.

Sous réserve de modification éventuelle liée à des contraintes administratives ou techniques.